



Règlement du Festival de l'audace

1. Le Festival de l'audace se déroule sur un week-end et accueille 5 compagnies de théâtre amateur d'Ile de France à la Maison de l'environnement de Magny-les-Hameaux (salle de 240 places, fiche technique jointe).
2. Les 5 compagnies sélectionnées seront programmées ainsi: 1 le vendredi soir en ouverture du Festival, 2 le samedi et 2 le dimanche. Les horaires seront précisés ultérieurement aux compagnies, lors de la sélection
(Est dénommé « amateurs » tout groupement dont la composition du plateau artistique ne reçoit aucune rémunération. Les troupes de théâtre amateur peuvent cependant faire appel à des professionnels pour la mise en scène de leur spectacle et la tenue de régie technique (son et éclairage).)
3. Le Festival de l'Audace est ainsi dénommé pour mettre en valeur les compagnies de théâtre amateur qui « prennent des risques » et proposent des mises en scène inventives. Le comité de sélection du Festival de l'audace choisira les 5 compagnies en fonction de ces critères, sur dossier et par visionnage d'une restitution. L'attention du comité de sélection sera également portée sur les compagnies qui proposent des textes d'autrices et d'auteurs contemporains vivants.
4. La programmation s'établira sur la qualité des spectacles, mais tiendra compte d'autres critères, en particulier la diversité des genres, des styles et des écritures ainsi que des contraintes de plateaux, tout ceci afin de bâtir un festival aussi varié que possible.
5. Les spectacles devront être en langue française, ne devront pas excéder une durée de 1h15 et devront faire intervenir au minimum 2 comédiens en scène. Une durée maximum de 1h30 pourra éventuellement être étudiée par le comité de sélection, en cas de spectacle ayant suscité l'intérêt du comité.
6. Les organisateurs ne fournissent aucun décor ou accessoire, sauf tables ou chaises présentes dans la Maison de l'environnement si elles sont disponibles. Chaque troupe doit prendre ses dispositions en conséquence.
7. Aucune modification ne pourra être faite quant aux lieux et horaires de programmation des spectacles.

Inscription

8. Les troupes désirant proposer leur spectacle devront :
 - S'inscrire en ligne sur le formulaire qui sera établi par le Festival de l'Audace
 - Joindre un lien YouTube ou un lien de téléchargement du spectacle dans son intégralité et en condition de représentation.

- En cas de sélection, les compagnies devront fournir par la suite :
 - L'autorisation SACD, ou autre, valable jusqu'à la date du Festival incluse
 - Un plan de feux (les compagnies devront cependant s'adapter au plan de feux général qui sera mis en place)

Droits d'auteurs

9. Le règlement des droits d'auteurs est pris en charge par le Festival de l'Audace et sera réglé sur facture.

Programmation

11. Les troupes sélectionnées seront contactées et devront donner sous 48h confirmation de leur participation aux conditions indiquées (date, horaire, ...). Une fois la programmation établie, aucun changement ne sera possible. Les troupes non programmées seront prévenues par mail.

12. Un créneau de deux heures sera réservé à chaque troupe sélectionnée, le jour de leur représentation, avec l'équipe technique de la Maison de l'environnement, afin de faire le marquage plateau et de mettre en place les effets qui auront été demandés en amont. La présence d'un régisseur de la troupe est toujours la bienvenue.

13. Les troupes sélectionnées s'engagent à fournir des photos libres de droits du spectacle au format jpeg, de bonne qualité. Ces documents seront utilisés pour la réalisation des sites internet, du programme, du dossier de presse ou tout autre document de communication du festival. Par ailleurs, les compagnies s'engagent, en signant la convention qui sera établie, à une autorisation de droit à l'image, pour toute photo ou vidéo prises pendant le festival.

14. Un catering et un repas seront offerts aux compagnies le jour de la représentation, des loges seront mises à disposition. Un défraiement kilométrique sera versé aux compagnies, sur la base d'un aller-retour, le jour de leur représentation sur la base des tarifs en vigueur. Le Festival de l'audace veillera à offrir un accueil chaleureux et encadré pour les compagnies. Les comédiennes et comédiens des compagnies pourront assister gratuitement aux représentations des autres compagnies ainsi que leur équipe technique (deux personnes maximum).

15. Les spectateurs ayant vu les 5 représentations décerneront un prix du public. Un jury de professionnels décernera de 1 à 3 prix, le jury étant libre de donner les prix qu'il souhaite. Ces prix auront une valeur symbolique.

16. Il sera demandé aux compagnies d'être présentes au minimum sur la journée de leur programmation et si possible sur toute la durée du festival, afin de favoriser les échanges et partages avec les spectateurs festivaliers et les autres compagnies.

Responsabilités des organisateurs

17. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, par la suite d'un cas de force majeure ou de tout autre cause indépendante de leur volonté, des changements de date et de lieu intervenaient ou même si le festival devait être annulé.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.